

**INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION (ORSTOM)**

**CENTRE ORSTOM DE PORT VILA**

**NOTES ET DOCUMENTS  
DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

*No. 1*

*- OCTOBRE 1990 -*

**LE MARCHE DE L'EMPLOI  
ET L'INSTITUT NATIONAL DE TECHNOLOGIE DU VANUATU**

**Gilles BLANCHET**

A 37.311 ex 2

CENTRE ORSTOM B.P. 76 PORT-VILA VANUATU

C.R.S.T.C.M. Fonds documentaire  
N° : 373 11 ep 2  
A 37.311

## REMERCIEMENTS :

Ces remerciements s'adressent à toutes les personnes qui ont bien voulu nous recevoir et répondre à nos questions.

Ils s'adressent de façon particulière à celles qui ont facilité le déroulement de cette mission :

Madame Claire BELLIARD, Chargée de Mission au Service Culturel

Monsieur Henri DULHOSTE, Conseiller Technique à l'INTV

Monsieur Charles-Louis LE GUERN, Attaché Culturel, Scientifique et de Coopération

Monsieur Sandy Robson MANIURI, Proviseur de l'INTV

Monsieur Claude REICHENFELD, Représentant de l'ORSTOM au Vanuatu

Monsieur Jean-Louis ROUSSE, Coordinateur Pédagogique au Ministère de l'Education

Gilles BLANCHET  
Canberra, octobre 1990

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire  
N° : 37311 ep 2  
Cpte : A

## **LE MARCHÉ DE L'EMPLOI ET L'INSTITUT NATIONAL DE TECHNOLOGIE DU VANUATU**

**par**

**Gilles BLANCHET \***

Cette étude a été réalisée à la demande du Ministère Français des Affaires Etrangères. Elle a pour objet d'étudier les tendances et les perspectives du marché de l'emploi au Vanuatu en relation avec les filières de formation offertes ou susceptibles d'être créées à l'Institut National de Technologie.

Les informations nécessaires ont été recueillies lors d'un séjour à Port-Vila, du 4 août au 3 septembre 1990. Des contacts ont été pris avec des personnalités du secteur public et du secteur privé et des relations établies avec les responsables de l'Institut National de Technologie du Vanuatu (INTV). D'autres établissements ont été brièvement examinés, le centre du Trade Training and Testing Scheme (TTTS) établi dans la capitale par l'Organisation Internationale du Travail, l'école Saint-Michel à Luganville dans l'île de Santo et le petit centre de Kitow dans l'île de Tanna.

Ce rapport se fonde sur les informations et données collectées et s'appuie sur le rapport "Vocational Training and the Labour Market in Vanuatu" publié en 1987 par la Banque Asiatique de Développement et le Bureau Australien d'Aide au Développement. Il se divise en trois parties. La première se penche sur l'INTV. Elle se livre à une rétrospective de l'institut, en examine le fonctionnement et en évalue l'évolution probable.

Une deuxième partie aborde le marché de l'emploi à partir des données disponibles datant déjà de plusieurs années. Elle s'efforce de les actualiser à partir de rapports récents et d'informations recueillies auprès de services officiels, d'institutions financières et d'entreprises et hasarde quelques prévisions pour les années à venir.

Une troisième partie examine les formations dispensées à l'INTV à la lumière de ce survol et formule des recommandations sur les filières qu'il serait souhaitable de renforcer ou de mettre en place, compte tenu du contexte prévalant et du rôle que les autorités souhaitent voir jouer par l'institut.

## I. L'INSTITUT NATIONAL DE TECHNOLOGIE DU VANUATU (INTV)

### 1) Les débuts de l'INTV

L'INTV a été établi par le gouvernement français en 1970, au temps où les Nouvelles Hébrides étaient administrées de façon conjointe avec les Anglais sous un régime de condominium. Il s'étend sur un terrain de 4 hectares et comprend 27 salles de classe, 8 ateliers et un laboratoire de langues. Il est voisin du lycée d'enseignement secondaire Louis-Antoine de Bougainville et les deux établissements se partagent les mêmes équipements en matière d'hébergement, de restauration, de sport et de salles de lecture. Créé comme Collège d'Enseignement Technique (CET) rattaché au Lycée, l'institut se transforme en Lycée d'Enseignement Professionnel (LEP) en 1979 et reçoit son appellation actuelle en 1980, date à laquelle il est doté d'un conseil d'établissement spécifique.

Intégré au système d'éducation français jusqu'en 1987, il offre jusqu'à cette date deux enseignements différents débouchant sur des diplômes distincts. Une fraction des élèves, admise dans l'établissement au terme de deux années d'études secondaires (à la fin de la 5ème), prépare un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) délivré après trois années de scolarité. Les formations vont de la construction (maçonnerie, menuiserie) à l'électricité, la mécanique (automobile ou générale) ou les techniques du secrétariat. D'autres élèves intègrent l'institut au terme de quatre années d'études secondaires (à la fin de la 3ème) et peuvent obtenir en deux ans un Brevet d'Enseignement Professionnel (BEP) en comptabilité, secrétariat ou initiation aux carrières sociales et administratives.

Calqué sur le système métropolitain, l'enseignement est gratuit, délivré en français par des enseignants expatriés, aux étudiants francophones qui sont les seuls à y avoir accès. Leur nombre augmente jusqu'en 1986.

années	1970	1975	1980	1985
élèves	31	139	319	387

Les diplômes obtenus sont reconnus par le gouvernement français et permettent aux étudiants de poursuivre leurs études en métropole, à Nouméa ou à Papeete et d'y suivre des stages de perfectionnement. Est aussi dispensé sur une période de trois ans un cours d'art et d'artisanat mélanésien que ne sanctionne aucun diplôme officiel.

## 2. L'indépendance et l'élargissement de sa vocation

En 1980, les élèves sont aussi nombreux dans les établissements d'enseignement secondaire d'expression française que d'expression anglaise (996) mais ceux-ci n'assurent aucun enseignement professionnel propre. Au moment où le pays proclame son indépendance, la vocation nationale de l'INTV est affirmée et le gouvernement décide de mettre en place un système d'éducation unifié. Une telle mutation ne pouvant se faire du jour au lendemain, le premier plan national de développement, qui couvre la période 1982-1986, prévoit que dans l'immédiat l'INTV continuera de délivrer son enseignement en français. Des bourses seront délivrées aux étudiants de langue anglaise pour leur permettre de poursuivre leurs études à l'étranger. Ils acquièrent aussi la possibilité de s'inscrire à l'INTV et il est prévu que celui-ci se transforme progressivement en établissement bilingue et ouvre ses portes sur l'extérieur tout en maintenant le niveau et la variété de ses formations.

L'harmonisation des systèmes éducatifs français et anglais se fait peu à peu et l'unification des programmes du premier cycle des études secondaires est effective en 1986. Désormais, les élèves doivent apprendre l'anglais et le français au même titre que les mathématiques et les sciences sociales au sein d'un programme qui incorpore également quelques matières techniques. Selon les instructions ministérielles, le redoublement doit rester l'exception et, à la fin de la 10<sup>e</sup> année (l'équivalent de la seconde), les élèves doivent passer un même examen de sortie. Ils sont quelques 1.600 à atteindre ce cap au cours des deux dernières années :

Effectifs (10 <sup>e</sup> année)	1989		1990	
	Nbre	%	Nbre	%
Anglophones	557	74	602	72
Francophones	200	26	235	28
TOTAL	757	100	837	100

Ces changements se répercutent sur l'INTV qui doit désormais recruter ses élèves à la fin de la dixième année et leur délivrer ses enseignements en deux ans au lieu de trois. Les élèves doivent passer alors un examen à l'issue duquel il leur est délivré une attestation de scolarité ou un diplôme dont la valeur n'est pour l'instant reconnue que sur le plan national. Comme dans l'enseignement classique, les redoublements doivent rester exceptionnels.

A la même époque est publié par l'ADB/AIDAB un rapport sur l'enseignement professionnel qui se penche sur l'INTV et estime qu'une réorientation de ses activités est rendue nécessaire par la réforme du système d'éducation et par la situation de l'économie et du marché du travail. Il formule un certain nombre de recommandations parmi lesquelles une évolution progressive de l'institut de l'enseignement technique vers la formation professionnelle, un éventail de cours plus large et plus souple, des enseignants plus disponibles et une meilleure liaison avec les employeurs et les organisations professionnelles. Il aborde aussi le problème de la langue d'enseignement et, plutôt qu'une double filière anglaise et française jugée trop coûteuse, suggère une plus grande utilisation du bichelamar\*, une amélioration des connaissances linguistiques du personnel enseignant et la traduction du matériel scolaire en anglais.

La nécessité d'une évolution de l'INTV est aussi reconnue par ses responsables et le proviseur soumet aux experts venus le consulter un ensemble de propositions visant à un meilleur ajustement de l'établissement aux réalités du pays. Outre une liste de formations nouvelles répondant davantage aux besoins, il suggère la mise en place de stages de formation continue, la formation d'enseignants et moniteurs d'enseignement nationaux dotés d'un statut leur offrant une sécurité d'emploi et des perspectives de carrière.

Le deuxième plan de développement, qui s'étend de 1987 à 1991, prône lui aussi une réforme de l'institut et suggère la mise en place de cours et matériels d'enseignement adaptés au pays et à la population en âge de travailler. Il prend à son compte la recommandation du rapport ADB/AIDAB d'en transférer la tutelle du ministère de l'Education à celui du Travail mais souligne sa vocation d'école technique fonctionnant en tandem avec le lycée.

### 3. La situation présente

La mise en place de la réforme de l'enseignement secondaire coïncide avec une conjoncture économique et sociale difficile. Elle est marquée en 1987 par une crise dans les relations diplomatiques avec la France et une diminution brutale des moyens mis à la disposition de l'INTV. Elle ouvre une période de flottement et d'incertitude que peuvent illustrer quelques chiffres. De 1986 à 1990 :

- le nombre des élèves chute de 50% et passe de 395 à 202 alors qu'au plan national le nombre des élèves inscrits en dixième année progresse de 90% et passe de 446 à 837.

- le personnel enseignant expatrié\*\* passe de 26 à 14 et l'ensemble du personnel d'encadrement de 48 à 24, soit également une diminution de moitié.

\* le bichelamar est une des trois langues officielles du Vanuatu avec l'anglais et le français mais, suivant les directives du ministère de l'Education, son utilisation est interdite dans les établissements d'enseignement.

\*\* y compris les 3 enseignants tunisiens détachés par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) et l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT) dans le cadre d'un protocole d'accord passé par le gouvernement du Vanuatu en 1988, à la suite de la compression du personnel enseignant français.

- la palette des enseignements se contracte dans les mêmes proportions, et n'ont pu être assurées en 1990 les formations de mécanique diesel, d'arts artisanaux, de tourisme, d'employé de bureau et d'initiation aux carrières sanitaires et sociales.

- le passage de diplômes français à des diplômes nationaux a permis au taux de réussite aux examens de progresser de 48% à 84% mais le taux d'absentéisme a aussi augmenté dans des proportions considérables passant de 4% en 1986 à 20% en 1988 et plus encore en 1990.

#### 4. Un effort d'ajustement

En dépit du reflux des moyens et des effectifs, l'évolution récente de l'établissement se caractérise par des efforts d'adaptation conséquents.

- une plus grande adéquation des enseignements aux réalités locales est recherchée dans les méthodes et le matériel pédagogique et des enseignants ont rédigé et publié de nouveaux manuels en comptabilité, en histoire ou en géographie.

- des contacts sont noués avec les milieux professionnels. Les responsables de filières de secrétariat, comptabilité, mécanique et électricité sondent les entreprises pour connaître leurs besoins et proposer leurs élèves comme stagiaires ou candidats à un emploi.

- une action de formation de personnel enseignant ni-Vanuatu a été entreprise dès la fin des années 70 avec le recrutement de moniteurs. La brusque diminution du personnel expatrié en 1986 a conduit à improviser une campagne de formation de personnel local pour les remplacer. Onze ni-Vanuatu titulaires d'un CAP ont été recrutés comme moniteurs et admis en 1989 au Centre de Formation des Maîtres du Secondaire qu'héberge l'INTV. Ils en ont suivi les cours tout en assumant des tâches d'enseignement en binôme avec les enseignants tunisiens nouvellement arrivés. L'expérience s'est achevée en fin d'année sur un constat d'échec dû, semble-t-il, à leur insuffisante formation de départ.

- la nationalisation des cadres de l'institut n'en a pas moins progressé et, aujourd'hui, à l'exception d'un conseiller technique, l'équipe de direction (proviseur, censeur, trésorier et secrétaire) est autochtone. Le personnel enseignant ne comporte que quatre ni-Vanuatu sur un total de 18 personnes mais le problème d'une nationalisation plus poussée est autant un problème financier qu'un problème de formation. Les expatriés offrent l'avantage de ne pas peser sur le budget national\* et le personnel local, qui n'est protégé par aucun statut, se voit proposer des rémunérations peu stimulantes. Le salaire d'un jeune professeur arrivant à l'institut est du même ordre que celui que recevront certains élèves à la sortie de l'école et il est de 10 fois inférieur à celui d'un enseignant expatrié.

\* 98% des dépenses d'enseignement et de formation sont financées par une aide extérieure et 2% par l'Etat (cf. Mémoire du Vanuatu aux Nations-Unies)

- à partir de 1987, de nouvelles filières de formation ont été ouvertes dans le secteur du tourisme et de l'éducation sanitaire et sociale. La première n'a pas été poursuivie après le départ de son initiateur et la seconde a été interrompue, les débouchés prévus ayant été supprimés pour des raisons budgétaires.

- c'est le manque de personnel qualifié qui conduit aussi à interrompre en 1990 l'enseignement dans le domaine des arts et de l'artisanat. Cette section, probablement la plus originale de l'institut, a fourni des travaux remarquables. Pour reprendre l'appréciation portée par l'étude ADB/AIDAB, elle a *"contribué de façon notable à promouvoir le développement de l'art mélanésien et son adaptation aux moyens et méthodes modernes. Les publications de l'INTV sur l'art d'Ambrym et sur ses propres travaux sont de grande qualité et ont largement contribué à accroître l'audience de l'art mélanésien"*.

## 5. Une mutation difficile

Malgré ces efforts, la mutation de l'institut a du mal à se traduire dans les faits. Or, comme le rappelle le deuxième plan de développement, il est le principal établissement du pays en matière d'enseignement technique et professionnel et constitue une sorte de filet de sécurité pour les étudiants qui ne peuvent poursuivre leurs études secondaires classiques. A ce double titre, il représente une structure d'importance cruciale pour le Vanuatu qui, comme beaucoup de pays en voie de développement, connaît un taux élevé de croissance de sa population et est confronté à des problèmes aigus de formation et d'emploi. L'effort consenti en matière d'éducation rend nécessaire l'accroissement du potentiel d'accueil des établissements scolaires. Dans le secondaire, le nombre des places en classe de 11<sup>e</sup> année a été porté dès 1987 de 60 à 120 à Malapoa College et de 30 à 60 au lycée de Bougainville. Soixante places supplémentaires doivent être offertes en 1991 à Matevulu College sur l'île de Santo.

En matière d'enseignement technique, l'INTV offre à lui seul une capacité d'accueil de 450/500 élèves mais n'en héberge actuellement que 200. Partant de cette constatation, le ministère de l'Education vient de lui demander de recevoir 100 élèves supplémentaires de langue anglaise dès la rentrée prochaine et souligne l'urgence d'un recrutement de professeurs anglophones et d'une traduction en anglais du matériel d'enseignement en place. Il propose aussi la mise en place rapide d'un comité chargé d'organiser l'avenir de l'institut. La création d'un tel comité figure parmi les recommandations du rapport ADB/AIDAB mais la composition qui en est ici suggérée en diffère par la part belle qu'elle fait au gouvernement et à l'administration et la portion congrue réservée au secteur privé.



Le rattachement de l'institut au ministère de l'Education semble aujourd'hui un fait acquis. Il n'est plus question d'en transférer la tutelle au service de la main d'oeuvre du ministère de l'Intérieur, comme le suggérait le deuxième plan national de développement, reprenant une conclusion du rapport ADB/AIDAB qui déclarait qu'un "développement judicieux de l'enseignement professionnel et technique exige d'être à l'écoute des besoins du marché du travail et d'avoir des liens étroits avec les employeurs, capacité dont ne dispose pas le ministère de l'Education".

L'ajustement aux besoins des secteurs public et privé ne doit pas se faire au détriment du rôle scolaire de l'institut qu'il s'agit, au contraire, de renforcer et d'améliorer. Cela doit permettre de réduire le fossé\* entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur et faire de l'INTV le niveau supérieur d'un enseignement technique décentralisé, susceptible d'accueillir des étudiants en provenance de pays voisins.

Son objectif primordial n'en reste pas moins de devenir une structure véritablement nationale capable de répondre aux besoins les plus pressants en matière d'emploi. Selon une estimation du proviseur en 1987, les élèves qui n'avaient aucune difficulté à s'insérer dans la vie active jusqu'en 1985, semblent avoir de plus en plus de mal à trouver un emploi. Cette situation s'expliquerait par la dégradation de la situation économique et la raréfaction des postes tenus par des expatriés pouvant être occupés par des autochtones. Il n'est pas facile de mesurer l'importance de ces facteurs et de savoir s'ils sont seuls à jouer, faute d'une connaissance approfondie du marché de l'emploi.

\* \* \*

\*

\* il n'y a pas actuellement d'examen sanctionnant la fin des études secondaires dans le nouveau système d'enseignement unifié et, depuis la suppression du baccalauréat français, les étudiants francophones n'ont plus accès à l'enseignement supérieur français.

## II. LE MARCHE DE L'EMPLOI

Malheureusement, les données relatives à l'emploi sont rares et de mauvaise qualité. La plupart des informations disponibles remontent à plusieurs années et les plus récentes se caractérisent par leur hétérogénéité et leur caractère spéculatif. Elles ne permettent pas une appréciation exacte de la situation actuelle et rendent aléatoires les projections qui peuvent être faites pour l'avenir.

### 1. Evolution depuis l'Indépendance

- La physionomie de l'emploi depuis 1980 peut être cernée à partir du recensement général de la population de 1979 et du recensement partiel qui a été effectué en 1986 dans les villes de Port-Vila et de Luganville, à la veille de l'élaboration du second plan. Leurs données, jointes aux estimations du National Planning and Statistics Office (NPSO) et du rapport ADB/AIDAB, permettent de dégager la structure générale du marché du travail et son évolution au cours des années passées.

En 1979, la population du pays se chiffre à 111.251 personnes dont 93,8% de nationaux ; celle en âge de travailler (15-64 ans) est évaluée à 56.632 et celle active à 48.144, soit un taux d'activité de l'ordre de 85%. Plus des quatre cinquièmes de cette population active se trouve en milieu rural, principalement occupée à des travaux agricoles et accessoirement (11%) à des travaux d'autre nature.

En 1986, selon le Service de la Statistique, le taux d'activité est du même ordre et la population active est estimée à 60.200 personnes. Recoupant des informations de sources diverses, les experts de l'ADB/AIDAB évaluent l'année suivante l'ensemble de la force de travail rémunérée à 15.270 personnes, la majorité (58,5%) travaillant en milieu urbain et la minorité (41,5%) en milieu rural.

<b>Evaluation de la force de travail rémunérée au Vanuatu</b>	
<b>Composition de la force de travail</b>	<b>Nombre estimé</b>
emplois permanents de la fonction publique	3 300
emplois temporaires de la fonction publique	640
secteur privé urbain	5 800
emplois dans les plantations	2 300
emplois ruraux en dehors des plantations	2 800
emplois publics locaux et coopératives	430
<b>TOTAL</b>	<b>15 270</b>

Source : Vocational Training and the Labour Market in Vanuatu, 1987.

- La comparaison des recensements de 1979 et de 1986 fournit également des indications sur l'emploi en milieu urbain. Face à une augmentation de 25% de la population de Port-Vila et de Luganville, les emplois fléchissent de 3% en raison d'une conjoncture déprimée. L'évolution n'est pas la même selon les secteurs d'activité. Les emplois de caractère agricole diminuent de 10%, ceux de caractère tertiaire augmentent dans la même proportion et les emplois de nature industrielle stagnent.

L'évolution est également contrastée sur le plan ethnique. La proportion de main-d'oeuvre ni-Vanuatu s'élève de 75% à 88% et celle des expatriés se réduit de 25% à 12%, mais la tendance diffère selon la nature des emplois. Plus de 90% des postes exigeant peu de qualifications et peu de capitaux sont désormais aux mains des nationaux alors que dans le domaine de l'encadrement et des affaires, le mouvement de nationalisation est beaucoup plus lent.

Une étude de l'emploi dans la fonction publique réalisée par le NPSO en 1985 fournit des informations du même ordre (cf. tableau 2). 4% seulement des ni-Vanuatu travaillant dans le secteur public ont la qualité de cadre supérieur alors que la proportion atteint 74% pour le personnel expatrié. Ceux-ci occupent 32% des postes de direction et ce chiffre s'élève à 54% lorsqu'on passe au secteur privé.

Une prise en considération du niveau d'éducation explique en partie cet état de choses. Le recensement de 1986 indique qu'en règle générale la population travaillant en milieu urbain n'a pas été au-delà d'études primaires, le niveau atteignant la fin des études secondaires pour les emplois de direction et ne dépassant pas le premier cycle du secondaire pour les emplois de caractère intermédiaire. Une analyse plus fine (cf. tableau 7) montre que plus de la moitié des mécaniciens, charpentiers et commerçants ni-Vanuatu n'ont pas été plus loin que l'enseignement primaire et que plus de la moitié des sténos-dactylos, comptables et directeurs d'entreprise ont une formation secondaire plus ou moins complète. Elle souligne aussi que les expatriés aux mêmes postes ont, en général, un niveau d'éducation plus poussé.

## 2. Appréciation de la situation présente

### a) une insuffisante création d'emplois

Un nouveau recensement général a été effectué en 1989 mais les seules informations disponibles concernent la population du pays et des villes de Port-Vila et de Luganville. Une comparaison avec 1979 permet de constater qu'en dix ans le nombre des habitants de la capitale a presque doublé et que la population globale continue de croître à un rythme supérieur à 3% par an.

années	1979 nombre	1989 nombre	1979/1989 %
population totale	111 251	142 030	28
population Port-Vila	10 001	19 400	83
population Luganville	5 183	6 900	33

Dans l'attente de résultats plus détaillés, force est de s'appuyer sur les projections établies par le NPSO lors de l'élaboration du second plan. Ces prévisions, qui semblent devoir être révisées à la baisse, tablent sur une population en âge de travailler (15-64 ans) de 83.125 personnes en 1991, une augmentation de 17,7% par rapport à 1986. Le rapport ADB/AIDAB estime, quant à lui, que la force de travail rémunérée doit passer de 15.270 personnes en 1987 à 16.450 en 1991, sur la base du taux de croissance de 1,5% par an qui caractérise la période 1979-1986. Si on y ajoute 500 emplois tenus par des expatriés susceptibles d'être nationalisés, on arrive à un total de 1.680 emplois qui ne sont capables d'éponger que le sixième de la main-d'oeuvre supplémentaire débouchant sur le marché du travail, tant la croissance de la population excède celle des emplois.

En dehors de ces extrapolations, la situation du marché de l'emploi ne fait pas l'objet d'études suivies et les données disponibles ne sont pas faciles à utiliser. Comme le souligne le rapport ADB/AIDAB, l'analyse des permis de travail ne permet pas vraiment de connaître le nombre d'expatriés travaillant dans le pays. D'autres informations existantes ne sont pas exploitées. C'est le cas de l'enquête trimestrielle des activités des établissements à laquelle se livre depuis 1985 le bureau de la statistique et c'est celui du système d'autorisations auquel est soumis le secteur privé.

Beaucoup de données ne sont que des évaluations partielles ou de caractère approximatif. Il en est ainsi de l'emploi dans le secteur public qui n'a pas sensiblement progressé depuis 1986 et concerne quelques 4.000 personnes. Depuis 1988, l'amélioration de la conjoncture économique semble déboucher sur une création d'emplois nouveaux dans le secteur privé. Entre 1985 et 1990, les entreprises de caractère industriel seraient passées de 67 à 100 et la main-d'oeuvre qu'elles emploient de 557 à 1.200 personnes (Garae, 1990). Avec le concours de la Banque de Développement, ont pu se développer une série de petites entreprises de transformation spécialisées dans la fabrication de mobilier, de "tee shirts", de produits dérivés de la nacre aussi bien que de produits agro-alimentaires (bière, jus de fruits, boeuf en conserve, savon à l'huile de coco et même "Kava", la boisson traditionnelle devenue objet de consommation courante et d'exportation). Le Ministre des petites industries a obtenu que l'exercice de certaines professions (transports, commerce de détail) soit réservé aux autochtones afin d'encourager leur participation aux opérations de développement. Le tourisme occupe aujourd'hui environ 1.000 personnes dans les seuls domaines de la restauration et de l'hôtellerie au lieu de 683 en 1985 et représente environ 15% du Produit Intérieur Brut (PIB).

Quant au Centre Financier, lié depuis 1971 à la création d'un "paradis fiscal", il contribue comme le secteur manufacturier à 12% du PIB. En 1989, plus de 1.500 sociétés étaient couchées sur ses registres et quelques 250 navires de provenances diverses arboraient le pavillon national, la contribution du centre en matière d'emplois ne dépasse pas cependant 400 postes et 90 d'entre eux sont tenus par des expatriés hautement qualifiés.

De façon générale, on estime qu'en milieu urbain 25% de l'emploi est de caractère formel et 75% informel. Il est probable que ce déséquilibre se soit accentué au cours des cinq dernières années avec la baisse du niveau d'activité et l'accroissement des migrations vers les centres urbains de jeunes ruraux dépourvus des qualifications requises pour s'intégrer dans le secteur structuré de l'économie.

b) une pénurie de personnel qualifié

Le problème de l'emploi est qualitatif aussi bien que quantitatif. Le mémoire que vient de soumettre le Vanuatu à la 2e conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés rappelle que l'activité du secteur productif du Vanuatu est considérablement entravée par la pénurie de personnel autochtone ayant les qualifications professionnelles, techniques ou administratives nécessaires. Le manque de main d'oeuvre qualifiée, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, nuit à l'efficacité des programmes d'investissement et de développement, outre qu'il représente un sérieux obstacle au maintien de l'infrastructure économique, sociale et matérielle existante.

Les domaines où se fait particulièrement sentir ce manque de personnes qualifiées sont ceux qui nécessitent un haut niveau de compétence et de responsabilités. Il n'y a pas non plus assez de personnel compétent pour accomplir les tâches d'administration générale, de gestion et de surveillance, qu'il s'agisse de comptables, de contrôleurs financiers, de cadres administratifs, de secrétaires de direction, d'agents de maîtrise ou de contremaîtres. Dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et des services, les besoins portent en priorité sur des spécialistes ayant de bonnes connaissances en mécanique, électricité ou électronique. Un rapport de l'AIDAB de 1985 sur les travaux publics souligne que le niveau de maintenance, d'entretien et de réparation du matériel existant est très insuffisant et s'ajoute à la pénurie de personnel capable de le mettre en oeuvre pour en largement réduire l'efficacité. Dans les îles, beaucoup de groupes électrogènes ne fonctionnent pas, faute de villageois capables de faire le réglage des injecteurs. Des équipements livrés dans le cadre de l'aide extérieure (tracteurs, par exemple) ne sont pas utilisés, faute d'agents sachant les faire fonctionner de façon effective.

Les entretiens conduits auprès de chefs d'entreprise aboutissent aux mêmes conclusions et c'est le cas du questionnaire qu'a soumis en 1989 au secteur privé le directeur de la Banque de développement. Une majorité de réponses (52%) met l'accent sur la formation insuffisante des cadres en place et sur l'incapacité des entreprises à financer elles-mêmes leur formation.

Une analyse des offres d'emploi parues au cours du premier semestre 1990 dans l'organe de presse local le "Vanuatu Weekly Hebdomadaire" apporte des indications sur les domaines où le manque de main d'oeuvre qualifiée se fait sentir avec le plus d'acuité. En six mois, 330 emplois ont été proposés par 95 annonceurs distincts. Ils se répartissent pour 18% dans le secteur primaire (scieries, exploitations forestières, plantations), 13% dans le secteur secondaire et 69% dans le secteur tertiaire, avec la moitié des offres dans ce secteur liées au tourisme (hébergement, restauration et transport). Leur ventilation en fonction de la qualification demandée montre que la moitié des annonces s'adressent à des cadres moyens ayant une éducation secondaire classique ou technique, 29% supposent un niveau d'études supérieures et un cinquième seulement ne demandent qu'un faible niveau de connaissances (cf. tableau 8).

Qu'elle se manifeste sur le plan qualitatif ou quantitatif, la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée s'explique par des facteurs techniques et socio-culturels. Elle est d'abord liée à des déficiences du système d'éducation manifestes dès l'enseignement primaire. *"Les insuffisances dans les qualifications des travailleurs résultent pour une part d'un manque d'habileté professionnelle et sont liées à des possibilités de formation insuffisantes ou inappropriées. Elles résultent tout autant du bas*

*niveau de l'enseignement primaire\* et de la difficulté d'acquérir dans le premier cycle du secondaire ces aptitudes générales qui permettent de mieux réussir dans un grand nombre d'emplois de catégorie moyenne (degré d'alphabétisation et de calcul et, surtout, faculté d'abstraction)". (ADB/AIDAB, 1987).*

Les contraintes financières ont aussi des répercussions défavorables sur les formations délivrées. Certains établissements scolaires, particulièrement en milieu rural, n'ont plus les moyens de fonctionner normalement sur le plan matériel et souffrent d'une pénurie chronique de personnel. Les enseignants autochtones sont rémunérés à des taux qui ne sont pas mobilisateurs et un certain nombre d'expatriés sont maintenus parce qu'ils sont pris en charge par l'aide extérieure. Les entreprises privées font face à des problèmes différents. Du fait de l'étroitesse du marché local, beaucoup sont de petites dimensions et ont des effectifs limités (en 1985, la moyenne est de 8 salariés dans les petites industries de transformation). Elles continuent cependant d'avoir un personnel d'encadrement expatrié coûteux parce qu'elles ne trouvent pas de compétences équivalentes sur place et n'ont pas les moyens d'assumer des frais de formation élevés.

Les facteurs socio-culturels jouent aussi un rôle de premier plan, à commencer par l'environnement coutumier qui repose sur un système de valeurs cohérent, éloigné de celui qui préside aux destinées d'une civilisation de caractère matérialiste et technique. La synthèse est difficile pour ceux qui se partagent entre un univers professionnel et un univers social qui obéissent à des règles différentes, parfois antagoniques. Ces difficultés ont été évoquées au cours des entretiens conduits avec des dirigeants d'entreprise et des enseignants. Elles mettent l'accent sur le fait que beaucoup d'élèves perdent rapidement les connaissances qu'ils viennent d'acquérir lorsqu'ils se retrouvent dans leur milieu d'origine. Elles amènent à évoquer le cas de jeunes ni-Vanuatu qui, au terme d'un cursus scolaire ou d'une formation professionnelle réussis retournent dans leur île pour y cultiver le coprah et "savourer" le Kava. Plusieurs dirigeants de société soulignent la réticence de leurs employés ni-Vanuatu à exercer des responsabilités de contremaître ou de surveillant et à accepter des responsabilités qui les amènent à donner des ordres et à se faire obéir de leurs collègues de travail. Ces attitudes semblent moins se rattacher à des traits de caractère individuels qu'à un niveau de formation limité et à l'emprise d'un mode de vie communautaire où les décisions sont l'apanage des chefs coutumiers, le fruit d'un consensus et s'organisent dans le cadre de relations chargées de réciprocité. Le problème alors ne serait pas tant l'apprentissage de rôles d'autorité que d'adapter aux exigences du monde moderne les traits constitutifs de l'identité mélanésienne. A contrario, la réussite de métis dans des postes d'autorité au plan national et celle de ni-Vanuatu dans des fonctions d'encadrement en Nouvelle Calédonie pourraient s'expliquer par une plus grande autonomie individuelle et une moindre insertion dans le tissu social.

\* Un rapport de mission de la Banque mondiale et de l'UNESCO relatif à un programme d'investissement dans le secteur de l'éducation, publié en 1986, indique que 39% des professeurs de l'enseignement primaire ne sont pas formés. Aujourd'hui l'enseignement primaire a été réformé et homogénéisé mais les instituteurs ne disposent toujours pas de manuel sur lequel baser leur enseignement.

### 3. Perspectives pour les années à venir

#### a) des problèmes structurels et une conjoncture incertaine

Il n'y a pas de raison de penser que le marché de l'emploi évoluera de façon significative au cours des années à venir dans la mesure où la situation actuelle est fonction de données structurelles qui ne se modifieront pas du jour au lendemain. De 1984 à 1989, la croissance annuelle du PIB n'a pas dépassé 2% alors que la population continuait de croître à un taux supérieur à 3%. Depuis 1988, la conjoncture économique et sociale s'est améliorée mais pas de façon suffisante pour entraîner un renversement de tendance. Lorsque les résultats du recensement de 1989 seront publiés, il sera possible de mieux connaître l'évolution de la décennie qui vient de s'écouler et d'avoir des bases plus solides pour envisager l'avenir. Ces informations ne pallieront pas le manque de données statistiques fiables et régulières ni le fait que, formant une économie de petites dimensions largement ouverte sur l'extérieur, le Vanuatu est particulièrement sensible à l'évolution de la conjoncture nationale et internationale. En fournissent une illustration la chute des cours mondiaux du coprah dans les années 80 et l'augmentation récente du nombre de navires enregistrés dans le pays, conséquence directe de la situation de guerre civile qui s'est développée au Libéria.

Comme le remarque aussi le rapport ADB/AIDAB, les prévisions et projections qui peuvent être faites sur le marché du travail s'avèrent souvent inexactes pour la simple raison que le futur reste imprévisible. *"Plus précisément, une approche de caractère conjecturel est rendue compliquée par la relation très lâche qui existe entre qualification et emploi et cette relation est encore plus lâche dans un pays comme le Vanuatu où l'attachement à un travail salarié est plus faible que dans beaucoup d'économies développées."*

La commémoration du dixième anniversaire de l'indépendance en juillet 1990 a fourni l'occasion d'une réflexion sur les dix années écoulées et a conduit à évoquer les perspectives qui s'offrent à l'aube d'une nouvelle décennie. Comme se sont attachés à le souligner les officiels du gouvernement et de la haute administration, le problème d'une main d'oeuvre qualifiée reste pour un proche avenir au coeur des problèmes de développement. Et cela, d'autant plus que la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée se conjugue avec un excès de main d'oeuvre non qualifiée. Dès 1991, selon les prévisions du NPSO, plus de 3.000 jeunes, ayant interrompu leurs études à la fin du primaire, vont déboucher sur le marché du travail. Un petit nombre trouvera à s'employer dans l'économie de marché mais le plus grand nombre n'aura d'autre ressource que de se replier sur des activités de subsistance dans le milieu rural ou de gonfler la masse des gens sans emploi en milieu urbain, avec les risques de dérapage social que cela comporte.

Parmi ceux qui poursuivent leurs études 2% seulement vont aujourd'hui au-delà du premier cycle des études secondaires. En dix ans, le nombre de diplômés d'études supérieures est passé de 10 à 541 personnes. De tels résultats sont insuffisants au regard de la main-d'oeuvre hautement qualifiée dont a besoin le pays pour s'affranchir d'une main-d'oeuvre expatriée dans les secteurs-clés de l'administration et de l'économie.

Selon les responsables du NPSO, le troisième plan de développement, qui doit être mis en route en 1992, ne se fixera pas une batterie d'objectifs comme le second plan mais se focalisera sur deux ou trois secteurs prioritaires et mettra l'accent sur le développement des ressources humaines. Il doit renforcer le système d'enseignement unifié mis en place dans le primaire et le secondaire et s'étendre à l'enseignement technique en y associant une action de formation et de perfectionnement des adultes.

S'y ajoute un important projet éducatif mis en oeuvre par la Banque Mondiale et le gouvernement australien qui doit permettre dans les cinq prochaines années d'augmenter de 750 le nombre de places dans l'enseignement secondaire et y adjoindre un programme complémentaire de formation de personnel enseignant

D'une façon plus générale, le marché du travail sera fonction de l'évolution de la conjoncture économique et sociale qui a été sévèrement affectée dans la seconde moitié des années 80 par l'instabilité politique, une série de cyclones, la chute des prix du coprah et un effondrement du commerce extérieur. Elle s'est améliorée depuis 1988 en conjonction avec l'amélioration du climat politique et la reprise des investissements amorcée par le programme de reconstruction mis en oeuvre à la suite du cyclone "Uma" en 1987. Un appui résolu du gouvernement au secteur privé et une politique efficace de promotion du tourisme ont contribué à restaurer un climat de confiance et à engendrer un nouvel optimisme dans l'évolution future de l'économie.

#### b) le tourisme, moteur de développement et facteur d'emploi

Au début des années 80, le gouvernement n'était guère favorable à un développement trop rapide du tourisme, de crainte qu'il ne vienne bouleverser le mode de vie et les valeurs traditionnelles. Il souhaitait que son expansion se fasse au même rythme que celle des autres activités et cantonne sa sphère d'intervention à trois îles de l'archipel. Après une évolution en dents de scie dans les années 70 et une chute au moment des conflits qui précèdent l'indépendance, le tourisme recommence à se développer au début des années 80. Avec le concours d'Ansett Airlines, le gouvernement lance "Air Vanuatu" dont il est actionnaire majoritaire (51%) et le chiffre des visiteurs progresse jusqu'à 32.374 (dont 27.000 touristes) en 1983. Il fléchit ensuite en même temps que se développe un contentieux entre le gouvernement et Ansett, le gouvernement reprochant à la compagnie de ne pas faire une promotion suffisante du Vanuatu et celle-ci estimant trop élevée la taxe de 10% à laquelle elle est soumise. Elle finit par se retirer et, en 1987, le nombre de visiteurs n'est plus que de 14.642 et celui des touristes de 9.201. Après une expérience malheureuse avec des promoteurs touristiques de Hong-Kong, le gouvernement se procure en 1989 un Boeing 727-200 auprès d'Australian Airlines. Les vols d'Air Vanuatu reprennent sous pavillon entièrement national, l'appareil étant confié en gérance à Australian Airlines et lui étant rétrocédé sous forme de crédit-bail cinq jours par semaine. Les touristes reprennent le chemin de Port-Vila et leur nombre atteint 18.000 en 1988 comme en 1986. Il s'élève à 24.000 en 1989 et devrait être supérieur à ce chiffre en 1990.



Depuis le début de l'année, le gouvernement a pris le contrôle des liaisons aériennes intérieures et créé la société "Vanair". A travers cette compagnie comme à travers "Air Vanuatu", l'agence "Vanuatu Travel" ou l'Office National du Tourisme, il encourage désormais activement le tourisme dans lequel il voit une source de devises et d'emplois\* et le principal moyen de réanimer l'économie.

En liaison avec le Tourism Council of the South Pacific (TCSP), créé en 1988 à Suva par les pays de la région avec l'appui de la CEE, il s'efforce en même temps d'en canaliser le développement, de façon à limiter ses effets perturbateurs en matière d'environnement physique, social et culturel. Il reste cantonné aux îles d'Efaté, de Santo et de Tanna même si les chefs d'autres îles comme Mallicolo, Pentecost ou Ambrym commencent à s'y intéresser. En sens inverse, le feu vert vient d'être donné à l'ouverture d'un casino à Port-Vila.

Toutes ces mesures commencent à produire leurs effets. Les grands hôtels internationaux de Port-Vila, dont l'origine remonte à la création du Centre Financier, viennent de se transformer et de s'agrandir. La capacité hôtelière qui n'est pour l'instant que de 450 chambres à Port-Vila et de 570 pour l'ensemble du pays augmente rapidement. Après la remise en état et l'extension de l'hôtel "Le Lagon" racheté par la chaîne japonaise "Tokyu Hotels", c'est au tour de l'ancienne "Intercontinental Island Inn" d'être refourbie par le groupe australien et américain qui vient de l'acquérir, de lui donner le nom de "Radisson Palms Ressort" et d'y adjoindre un casino. Le leader de l'opposition Barak Sopé vient lui-même d'inaugurer le "Talimoru Hotel" doté de 42 chambres, tourné vers une formule d'hébergement bon marché. Un autre hôtel de 72 chambres a ouvert, il y a deux ans, ses portes sur l'îlot d'Iririki, à proximité du centre ville et prévoit de porter sa capacité à 200 chambres d'ici 1991. La société financière "Bali Hai", appuyée par des intérêts japonais, se propose de racheter l'hôtel, de construire 200 chambres supplémentaires, d'y ajouter une marina et d'aménager le front de mer en face de l'îlot. D'autres projets incluent la construction non loin de là d'un condominium et d'un hôtel de 200 chambres par le groupe japonais "Fuji". Un complexe de 50 bungalow doit être établi sur la côte nord-ouest d'Efaté, à l'emplacement de l'ancien port américain de Havanah et sur la côte est, la société japonaise "Plaza Homes" se propose de rénover le "Manuro Paratise Resort" qu'elle vient de racheter. Les regards se tournent aussi vers l'île de Santo qui, depuis la deuxième guerre mondiale dispose d'un important aérodrome construit par les Américains et remplit les conditions pour devenir une destination touristique idéale avec ses plages de sable blanc et ses grands espaces vierges.

D'autres facteurs se conjuguent pour favoriser le développement du tourisme. A la desserte internationale d'Air Vanuatu, s'adjoit celle d'Air Calédonie International et des travaux importants sont en cours d'exécution à l'aéroport de Bauerfield, avec la construction d'une nouvelle aérogare par les Japonais et l'allongement de 600 mètres de la piste par les Australiens afin de permettre la venue de Boeing 767 de plus grande capacité. Parallèlement, doivent être entrepris des efforts de diversification d'une clientèle qui, pour le moment, provient essentiellement d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Une ouverture vers le marché asiatique doit être faite avec la création d'une liaison directe avec Tokyo. Cette

\* des études indiquent que le tourisme au Vanuatu aurait des incidences favorables en matière de revenus, de recettes fiscales et d'emplois. Il a été calculé que le multiplicateur de revenu serait de 0,56, le multiplicateur de recettes fiscales de 0,21 et le multiplicateur d'emploi de 0,88. Cf. John Yacoumis : Le tourisme dans le Pacifique Sud, dans "Le Courrier" ACP-CEE, n. 122, juillet-août 1990, p. 82.

perspective, ajoutée à la présence du Centre Financier, explique l'intérêt que commencent à manifester les investisseurs japonais et australiens pour l'hôtellerie et pour l'immobilier dans les quartiers résidentiels de Port-Vila (comme Tassiriki au-dessus du lagon d'Erakor). Un autre facteur favorable découle de l'amélioration du système de télécommunications avec l'installation d'un nouveau central téléphonique ultra-moderne\* qui porte le nombre de lignes de 2.000 à 4.500 avec une extension possible à 10.000 et permet des liaisons automatiques avec l'extérieur comme avec les régions reculées du pays.

La reprise du tourisme et les conditions favorables qui l'accompagnent incitent à envisager l'avenir avec optimisme et les responsables de ce secteur prévoient pour les cinq années à venir un doublement du nombre de touristes qui pourraient atteindre 60.000 en 1996 et un doublement parallèle du potentiel d'hébergement qui devrait passer à 1.200 chambres sur la base des projets en cours. On admet, en général, que la création d'une chambre d'hôtel a un coefficient de création d'emploi de 1,5. C'est par conséquent un millier d'emplois supplémentaires qui seraient susceptibles d'être créés dans ce secteur dans les cinq années à venir. Mais il s'agit là d'une hypothèse qui repose sur la consolidation et la poursuite de la tendance présente. Et, dans ce domaine, plus encore que dans d'autres, les retournements de situation peuvent être brutaux, comme en témoigne l'expérience de 1987.

### III. L'INTV ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Malgré son caractère schématique, ce survol met en relief le manque crucial de main-d'oeuvre qualifiée qui se combine en zone urbaine avec une masse croissante de personnes non qualifiées à la recherche de travail. Cette distorsion entre l'offre et la demande s'est aggravée avec la persistance d'un rythme de croissance de la population supérieur à celui de l'économie et la montée d'aspirations nouvelles associées à la prise en mains par le pays de sa propre destinée. Un tel décalage peut être contrebalancé par une amélioration de la conjoncture économique et le développement d'activités créatrices d'emploi telles que le tourisme. Elle peut l'être aussi par une action de formation appropriée fournissant au pays le personnel dont il a besoin. Cette action a commencé à se mettre en place dans l'enseignement technique où l'INTV est appelé à jouer un rôle de premier plan. Ce rôle suppose que l'institut se détache de son moule originel et de son orientation première et opère une reconversion pour répondre à des besoins concrets et aux responsabilités nouvelles qui se trouvent associées à l'élargissement de son champ d'intervention. La conjoncture récente n'a pas facilité cette évolution. La normalisation progressive de la situation doit permettre d'y pallier par le renforcement des formations en place, l'introduction de nouvelles filières et une plus grande ouverture sur le monde professionnel.

\* Ce système, fourni par la société CIT-Alcatel, vient d'être mis en place par la société Vanitel dans le cadre d'un accord de "joint venture" avec le gouvernement du Vanuatu. Vanitel est elle-même issue d'un accord de "joint venture" entre la société anglaise Cable and Wireless et la société française Radio-Cable.

## 1. Une adaptation insuffisante

- Le problème central auquel se trouve confronté l'Institut est lié à la difficulté de toute structure en place à se mettre en question et à se réformer. Il a fonctionné comme un rouage bien huilé tant qu'il était un chaînon du système d'enseignement français, dispensant en français à des élèves francophones des formations calquées sur le modèle métropolitain. Cette cohérence a été remise en question après l'indépendance. Un processus empirique d'ajustement au nouveau contexte a alors commencé à se mettre en place mais s'est trouvé interrompu en 1986 lorsqu'il a été demandé à l'établissement de se transformer sans délai au moment même où il se trouvait amputé d'une grande partie de ses moyens de fonctionnement. Il en est résulté une situation difficile qui n'a pu être surmontée qu'à force d'improvisation, d'ingéniosité et d'abnégation, qu'il s'agisse du recrutement ou de la formation au pied levé de nouveaux enseignants, de la mise en place de nouvelles formations, de la confection de nouveaux manuels ou de l'organisation de nouveaux examens. La situation présente n'en reste pas moins inconfortable dans la mesure où l'institut se trouve à cheval entre deux structures. Une nouvelle structure d'autorité lui assigne ses objectifs et normes en matière de recrutement, de formation ou d'utilisation des équipements en place. Mais pour des raisons d'ordre pratique et financier, l'ancienne structure de fonctionnement reste inchangée, qu'il s'agisse des ateliers, du matériel et du personnel enseignant. La distorsion qui en résulte ne se réduit pas à une simple question d'ajustement mais pose le problème de la compatibilité de logiques différentes. Celle qui a présidé à la création de l'INTV au début des années 70 est celle d'un enseignement éprouvé, sophistiqué et coûteux, mettant l'accent sur une formation générale et théorique aussi bien que pratique, ne prenant qu'accessoirement en compte les réalités locales. La logique qui préside à sa réforme se veut, au contraire, expérimentale, simple et économique, moins générale et plus pratique.

- Sur ce problème de fond se greffent des problèmes spécifiques liés aux nouvelles conditions de fonctionnement et au niveau d'attente excessif placé dans l'institut dont on souhaite qu'il continue à assurer une formation générale de niveau élevé, tout en s'orientant vers des formations plus pratiques et spécialisées.

Aujourd'hui, les élèves arrivent plus âgés issus d'une classe plus élevée mais leur niveau ne semble pas meilleur en raison d'insuffisances qui prennent leur source dans l'enseignement primaire, dans le non redoublement systématique et dans un système de sélection qui fait que l'institut reçoit les élèves les moins aptes à poursuivre leurs études. La durée de formation réduite de 3 à 2 ans - à partir du postulat que les élèves recrutés à un niveau plus élevé dans le système unifié auraient des connaissances plus grandes - la diminution des moyens financiers et des enseignants ont conduit à une réduction parallèle du niveau et du nombre des formations assurées, parfois dans les domaines où les besoins étaient les plus pressants (diésélistes, par exemple). Tout cela s'est traduit par une baisse de régime de l'institut qui, à terme, pourrait ternir la réputation qu'il a su acquérir dans le passé.

Des problèmes d'ajustement découlent aussi de la mise en application de règles nouvelles. C'est le cas de l'absentéisme des élèves, en partie lié aux frais de scolarité qu'ils doivent désormais payer au début de chaque trimestre (6.000 Vatu pour l'externat, 10.000 Vatu pour l'internat) et dont certains ont du mal à s'acquitter.

C'est surtout le problème de la langue d'enseignement. L'institut a commencé à ouvrir ses portes à des anglophones et doit le faire de façon plus significative à la rentrée 1991, l'arrivée d'élèves en provenance du système unifié impliquant que l'établissement devienne bilingue. Or, pour le moment, les cours restent dispensés en français et, à une ou deux exceptions près, le corps enseignant ne parle pas l'anglais. Cela pose des problèmes épineux aux rares étudiants anglophones qui ont la possibilité de recourir au bichelamar avec leurs collègues francophones mais n'ont plus celle de s'appuyer sur l'unité d'enseignement intensif de français qui a cessé de fonctionner en 1987. Il est question de la remettre en fonction avec un enseignant français spécialisé mais son rôle ne peut que rester secondaire car, comme le remarque un responsable du ministère de l'Education, l'institut n'a pas vocation à enseigner les langues mais à délivrer un enseignement technique.

- Ces problèmes ne facilitent pas la nécessaire ouverture sur l'extérieur lui permettant d'être en prise directe avec les réalités locales et encourageant plutôt une attitude de repli et d'expectative prudente. Le fait que le français ait été la langue de l'opposition au moment de la lutte pour l'indépendance, qu'il soit aujourd'hui minoritaire (moins du tiers des élèves arrivant en dixième année sont francophones) entraîne des réflexes de méfiance à l'égard de toute incorporation d'apports anglo-saxons dans une structure française. Les préjugés existants avant l'indépendance entre francophones et anglophones se sont atténués mais n'ont pas disparu et ne facilitent pas leur dépassement dans une synthèse originale conforme aux intérêts du pays.

Les relations de l'INTV avec les milieux professionnels restent aussi limitées et peu organisées. Cela tient à l'origine de l'institut qui, comme les établissements français de même nature, a davantage les traits d'un établissement scolaire que ceux d'un institut technique spécialisé. Les relations avec le secteur privé n'ont jamais été institutionnalisées et l'enseignement n'a jamais été jumelé avec l'organisation de stages dans les entreprises, comme cela se pratique couramment dans les pays anglo-saxons. De ce fait, les rapports noués avec les entreprises de la place restent épisodiques, fonction de relations personnelles établies entre les enseignants et les sociétés et, dans la majorité des cas, ne concernent que des firmes francophones.

Les enquêtes réalisées auprès de différentes entreprises révèlent cependant que l'obstacle de la langue n'a qu'un rôle limité dans le milieu de travail. Le problème d'intégration professionnelle des anciens élèves de l'INTV se situe moins dans le médium de communication que dans le manque de connaissances pratiques capables de rendre les jeunes diplômés directement opérationnels. Mais, simultanément, plusieurs entrepreneurs se félicitent d'un niveau de formation générale qui leur permet de ne pas être prisonniers d'une technique et de pouvoir être utilisés de façon polyvalente. Ces remarques s'appliquent surtout aux anciens élèves titulaires d'un BEP. Quant à ceux titulaires d'un CAP, il leur arrive de travailler dans des secteurs très différents de leur formation d'origine. C'est le cas d'élèves formés en maçonnerie, menuiserie, mécanique que l'on rencontre dans le secteur de la distribution et de la vente. Les incursions faites auprès des entreprises ne sont toutefois pas suffisamment représentatives pour en tirer des conclusions sur le caractère polyvalent des personnes concernées ou leur difficulté à trouver un emploi correspondant à leur formation de départ. Elles ne sont pas suffisantes non plus pour se faire une idée exacte des besoins dans les domaines d'intervention de l'INTV.

De façon très grossière, ces besoins peuvent être évalués à 15/20 personnes qualifiées dans chaque spécialité dans l'immédiat et de 5 à 10 personnes par an dans le futur. Cela équivaut à une formation initiale de 150 spécialistes suivie de formations annuelles de 40 à 80 personnes.

Ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative et il en est de même de l'analyse qui peut être faite des offres d'emploi parues dans la presse locale au cours du premier semestre 1990. 21% correspondent aux filières de formation assurées par l'INTV, 6% concernent des formations voisines (plombier, peintre, soudeur, ébéniste) et 10% des postes de contremaîtres, surveillants et agents de maîtrise. 15% enfin sont relatives à des postes de responsabilité qui exigent moins un niveau d'études élevé qu'une expérience et une compétence professionnelles éprouvées dans les domaines de l'hôtellerie, du commerce ou de la finance. Il est également nécessaire de tempérer ces résultats par le fait que beaucoup d'employeurs préfèrent recruter leur personnel de façon indirecte par le jeu de relations et du "bouche à oreille". Dans l'administration, nombre de recrutements se font par voie d'affichage dans les locaux administratifs. Ces réserves faites, il est possible de mettre en parallèle les offres parues dans la presse et les formations de l'INTV.

<b>Formations assurées par l'INTV et offres d'emploi (1)</b>				
Filières de formation	diplômés INTV (1986-1989)		offres d'emploi (1/1/90-1/7/90)	
	Nbre	%	Nbre	%
secrétariat	61	19	9	13
comptabilité	55	17	11	16
tourisme	6	2	13*	19*
maçonnerie	30	9	-	-
menuiserie	26	8	10	14
mécanique	97	30	17	25
électricité	24	7	3	4
électronique	4	1	4	6
arts	22	7	2	3
<b>TOTAL</b>	<b>325</b>	<b>100</b>	<b>69</b>	<b>100</b>

(1) Vanuatu Weekly Hebdomadaire

\* nombre estimé

La corrélation entre les deux séries est bonne dans les domaines du secrétariat, de la comptabilité et de la mécanique, encore que dans ce dernier secteur, la demande porte sur des formations spécialisées comme celle de diéséliste qui n'a été assurée que brièvement par l'institut. Celui-ci ne répondrait ainsi qu'au cinquième (69/330) des besoins exprimés par les entreprises qui, pourtant, dans un cas sur deux, concernent des cadres moyens d'un niveau de qualification analogue.

Les entreprises ont, en général, une opinion positive de l'INTV et des élèves formés par ses soins mais estiment que l'établissement est surdimensionné et mal adapté aux besoins du pays par ses équipements démodés ou trop sophistiqués comme par un enseignement jugé trop général et pas assez pratique. Les opinions les plus favorables émanent d'entreprises en contact régulier avec l'établissement (Vanitel, Socométra...), tandis que pour beaucoup d'entreprises anglophones, l'institut demeure un établissement un peu mystérieux, éloigné de leurs préoccupations.

Malgré le caractère disparate de ces réflexions, il ressort que l'INTV constitue un outil de choix dans la formation du personnel qualifié dont a besoin le Vanuatu mais que, pour cela, il faudrait qu'il s'affranchisse des pesanteurs du passé pour répondre aux attentes placées en lui et qu'il s'ouvre sur l'extérieur sans renier les qualités qui ont fait sa réputation. Un certain nombre de suggestions et de recommandations peuvent être faites en ce sens, qui s'appuient sur les considérations précédentes.

## 2. Suggestions et recommandations

Ces remarques ont trait aux formations existantes et aux filières qu'il serait judicieux de mettre en place comme l'élargissement possible du champ d'action de l'institut.

Il convient d'abord de rappeler, comme l'a fait le rapport ADB/AIDAB en 1987, que les principales contraintes en matière d'enseignement technique et professionnel tiennent à l'hétérogénéité et au manque de coordination des structures en place, à la pénurie de personnel enseignant ni-Vanuatu et au manque de souplesse d'intervention du personnel expatrié, à des cours enfin qui ne sont pas suffisamment diversifiés et adaptés aux besoins.

- En ce qui concerne les filières de formation, il conviendrait de remettre en route celles qui n'ont été assurées que pendant un court laps de temps, à cause du départ ou du non remplacement de la personne qui en avait la charge. C'est le cas en matière de tourisme, d'art et de formation de mécaniciens spécialisés. Le tourisme n'est pas assez développé pour envisager la création d'une école de tourisme mais il justifie que l'action amorcée en 1989 ne reste pas une tentative isolée. Elle pourrait être reprise et étoffée de façon concertée avec la profession et les dirigeants des grands hôtels qui, pour se développer, ont dû procéder eux-mêmes à des campagnes ponctuelles de formation et faire appel à des consultants étrangers. Pour s'assurer de sa conformité avec les souhaits et les objectifs du gouvernement, elle devrait s'effectuer avec le concours de l'Office National du Tourisme qui a déjà coordonné des actions de formation de courte durée et en prévoit d'autres faisant appel à la venue régulière d'experts fidjiens.

Il serait judicieux également de relancer la section d'art et artisanat mélanésien qui a cessé de fonctionner en 1990 et de s'appuyer de la même façon sur l'Office du Tourisme et le "Handicraft Centre" dont il a favorisé la création. La promotion et la vente des objets réalisés par les élèves pourrait se faire dans le cadre d'expositions-ventes, de dépôts dans les boutiques d'hôtels ou d'incitations à incorporer des motifs traditionnels dans l'architecture locale. Elle constituerait une source de financement de la section et contribuerait à améliorer l'image de marque de l'INTV et à mettre l'art mélanésien à la portée d'un plus large public.

La section mécanique devrait, quant à elle, reprendre la formation de mécanicien diesel qui n'a eu qu'une existence éphémère et n'a débouché que sur 6 diplômés au cours des cinq dernières années. Elle pourrait aussi mettre l'accent sur la maintenance de matériel qui laisse à désirer un peu partout. Un même effort serait souhaitable dans le secteur électrique.

- L'INTV aurait aussi avantage à se lancer dans des actions complémentaires de formation continue destinées non plus à des jeunes en cours de scolarisation mais à des adultes engagés dans la vie professionnelle. Elles pourraient consister en cours du soir et cours à temps partiel dans des domaines comme la comptabilité, la gestion, le contrôle financier ou la vente. Leur organisation pourrait se faire de façon concertée avec des instituts de formation technique extérieurs comme le "Fiji Institute of Technology", "l'Auckland Technological Institute" ou l'antenne du Centre national des arts et métiers de Nouméa.

Il est possible d'envisager une autre action de perfectionnement des adultes visant à améliorer leur niveau général de connaissances et à les rendre plus aptes à prendre des décisions et assumer des responsabilités. Elle viendrait en complément de la formation dispensée par le "Trade Training and Testing Scheme" qui s'exerce de façon plus précise et limitée.

Tout cela ne peut se faire que par un élargissement de la vocation de l'institut qui ne se bornerait plus à être un établissement scolaire mais s'ouvrirait sur une formation à la fois plus générale et plus pratique et spécifique. Un des moyens d'y parvenir serait de systématiser et institutionnaliser les conventions de stages passées avec les entreprises de façon à élargir et épauler les formations en cours et leur donner la flexibilité et le contenu pratique qui leur font parfois défaut. Une telle orientation peut se concevoir sans changement de tutelle mais elle implique une concertation élargie qui pourrait s'opérer au sein du futur comité d'orientation, à condition que puissent s'y exprimer et avoir part au processus de décision les représentants du secteur privé aussi bien que ceux du secteur public. Cela permettrait à l'INTV de devenir une structure vraiment nationale et de ne plus être l'appendice d'un système d'éducation générale confiné à une élite scolaire.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADB/AIDAB, 1987 - Vocational Training and the Labour Market in Vanuatu.  
report of the ADB/AIDAB joint technical assistance team. 288 p.

Central Bank of Vanuatu - Quarterly Economic Review

DENJEAN C., 1989 - Le Centre Financier du Vanuatu. CCCE, Port-Vila, 18 p.

GARAE A., 1990 - A study on the Private Sector Development in Vanuatu. Study submitted  
to the Pacific Islands Development Programme, East-West Center, Honolulu, Hawaii,  
Port-Vila 71 p.

HABERKORN G., 1989 - Port-Vila : Transit Station or Final Step ? Recent development in  
ni-Vanuatu population mobility. National Centre for Development Studies, Research  
School of Pacific Studies, Australian National University. Canberra, Pacific Research  
Monograph No. 21, 162 p.

National Planning and Statistics Office, 1982 - premier plan national de développement 1982-1986.

1983 - Report on the Census of Population 1979, Vol. 1 : Basic tables.

1986 - Report on the Agricultural Census 1983-1984. Part 1 : the results.

1986 - Report of the Vanuatu Urban Census 1986.

1989 - Second National Development Plan 1987-1991. Volume 1 et 2.

Nations Unies, 1990 - Mémoire de Vanuatu, 1990. Présenté par le gouvernement de Vanuatu à la 2e  
conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. 38 p.

Vandustry 1990 - The Second Vanuatu Industrial Products Fair. 30p.

YACOUMIS J. 1990 - Le tourisme dans le Pacific Sud, dans "Le Courrier".  
ACP/CEE No. 122, p. 81-83.

Islands Business

Pacific Islands Monthly

Pacific Island Profile

Vanuatu Weekly Hebdomadaire



## 1. EXEMPLES DE SALAIRES DANS LE SECTEUR PRIVE ET LE SECTEUR PUBLIC (1990) (1)

Nature de l'emploi	Salaire mensuel* (vatu)
<u>secteur privé</u>	
maçon	10.000
réceptionniste	15.000
vendeuse/caissière (supermarché)	17.000/30.000
secrétaire	30.000
polisseur coquillages	20.000/40.000
soudeur aluminium	40.000
mécanicien qualifié (avec références)	50.000/100.000
secrétaire de direction	60.000
boucher (supermarché)	60.000
<u>secteur public**</u>	
employé de bureau (P4)	30.000
mécanicien diesel (P5)	33.000
secrétaire sténo/dactylo (P9)	45.000
technicien en informatique (P10)	51.000
comptable (P11)	54.000
rédacteur journal (P15)	75.000

\* le salaire minimum légal est de 8.000 Vatu.

\*\* s'y ajoute généralement une prime annuelle de 30.000 vatu.

(1) Informations recueillies en cours d'enquête et données à titre indicatif.

## 2. STRUCTURE DE L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE (1985)

Nature de l'emploi	ni-Vanuatu		Expatriés		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
cadres supérieurs	122	4	245	76	367	11
cadres moyens	1479	49	41	13	1520	40
cadres subalternes	58	2	-	-	58	2
directeurs administrateurs	80	3	17	5	97	3
agents de maîtrise	32	1	1	-	33	1
ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1220	41	27	8	1247	37
ouvriers non-qualifiés	5	-	-	-	5	-
<b>TOTAL</b>	<b>2996</b>	<b>100</b>	<b>331</b>	<b>100</b>	<b>3327</b>	<b>100</b>

Source : NPSO

### 3. EVOLUTION DE L'EMPLOI URBAIN EN FONCTION DE LA NATIONALITE (1979-1986)

Profession	1979			1986		
	non ni-V	ni-V		non ni-V	ni-V	
	Nbre	Nbre	%	Nbre	Nbre	%
Cadres techniques et prof. libérales	426	452	51	297	805	73
Cadres administratifs et personnel direction entreprises	174	40	19	104	123	54
Employés de bureau	546	684	56	103	1041	91
Personnel des services	169	1522	90	93	1896	95
Travailleurs ruraux *	81	1485	95	41	490	92
Personnel des transports, activités à caractère productif et ouvriers non qualifiés	464	1878	80	118	2102	95
Forces armées et autres	30	53	64	2	160	99
Commerçants	248	258	51	195	672	77
TOTAL	2138	6372	75	953	7289	88

Source : recensement général 1979 et recensement urbain 1986 (ni-V = ni-Vanuatu), Statistics Office, NPSO  
\* agriculture, exploitations forestières, pêche.

### 4. STRUCTURE DE L'EMPLOI DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET DE TRANSFORMATION (1985)

Secteur d'activités	entreprises		emplois		emplois/entreprises
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
-alimentation	13	19	207	37	16
- boissons	3	5	48	9	16
- textile, habillement, chaussures	23	34	91	17	4
- produits du bois (meublier, installations)	10	15	46	8	5
- produit du papier (dont imprimerie)	4	6	62	11	15
- industries chimiques et non- métalliques	6	9	39	7	6
- industries de métaux et produits métalliques	5	7	36	6	7
- machines et équipements autres	3	5	28	5	9
TOTAL	67	100	557	100	8

Source : Business Establishment Survey, 1985 NPSO Statistics Office (unpublished)

### 5. EVOLUTION DE L'EMPLOI URBAIN PAR SECTEUR D'ACTIVITE (1979-1986)

Secteurs d'activité	1979		1986	
	Nbre	%	Nbre	%
agriculture, forêts, pêches	1510	17.7	574	7.0
mines, carrières	7	0.1	15	0.2
industries manufacturières	450	5.3	387	4.7
électricité, eau	54	0.6	118	1.4
bâtiment, travaux publics	732	8.6	703	8.5
commerce/hôtels, restaurants	1434	16.9	1580	19.2
transports, télécommunications	740	8.7	850	10.3
services financiers	297	3.5	551	6.7
autres services	3286	38.6	3464	42.0
Total	8510	100.0	8242	100.0

Source : recensement général de 1979 et recensement urbain 1986, Statistics Office, NPSO.

### 6. EVOLUTION DE L'EMPLOI URBAIN PAR CATEGORIE D'EMPLOI (1979-1986)

Catégorie d'emploi	1979		1986	
	Nbre	%	Nbre	%
cadres techniques et prof. libérales	878	10.3	1102	13.4
cadres administratifs et personnel de direction d'entreprise	214	2.5	227	2.8
employés de bureau	1230	14.5	1144	13.9
commerçants	506	5.9	867	10.5
personnel des services	1691	19.9	1989	24.1
travailleurs ruraux*	1566	18.4	531	6.4
personnel des transports, activités à caractère productifs et ouvriers non qualifiés	2342	27.5	2220	26.9
forces armées et autres	83	1.0	162	2.0
Total	8510	100.0	8242	100.0

Source : recensement général 1979 et recensement urbain 1986 Statistics Office, NPSO

\* agriculture, pêche, exploitation forestière.

## 7. STRUCTURE DE L'EMPLOI EN FONCTION DE LA NATIONALITE ET DU NIVEAU D'EDUCATION (1986)

emplois	titulaires		niveau d'éducation le plus élevé					
	Nbre	%	primaire		secondaire		supérieur	
			Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
<b><u>mécaniciens moteurs</u></b>								
ni-Vanuatu	192	89	117	61	56	29	19	10
non ni-Vanuatu	24	11	7	29	12	50	5	21
Total	216	100	124	57	68	32	24	11
<b><u>charpentiers</u></b>								
ni-Vanuatu	244	95	163	67	63	26	18	7
non ni-Vanuatu	13	5	5	38	5	38	3	23
Total	257	100	168	65	68	27	21	8
<b><u>sténo-dactylos</u></b>								
ni-Vanuatu	305	91	42	14	192	63	71	23
non ni-Vanuatu	30	9	1	3	15	50	14	47
Total	335	100	43	13	207	62	85	25
<b><u>comptables</u></b>								
ni-Vanuatu	78	54	13	17	42	54	23	29
non ni-Vanuatu	66	46	21	32	45	68		
Total	144	100	13	9	63	44	68	47
<b><u>commerçants*</u></b>								
ni-Vanuatu	73	41	41	56	24	33	8	11
non ni-Vanuatu	103	59	16	15	49	48	38	37
Total	176	100	57	32	73	42	46	26
<b><u>contremaîtres, agents de maîtrise</u></b>								
ni-Vanuatu	33	67	16	49	13	39	4	12
non ni-Vanuatu	16	33	2	12	8	50	6	37
Total	49	100	18	37	21	43	10	20
<b><u>direction hôtels, restaurants</u></b>								
ni-Vanuatu	22	31	10	45	10	45	2	9
non ni-Vanuatu	48	69	1	2	32	67	15	31
Total	70	100	11	16	42	60	17	24
<b><u>directeurs généraux</u></b>								
ni-Vanuatu	28	45	4	14	17	61	7	25
non ni-Vanuatu	34	55	-	-	9	26	25	74
Total	62	100	4	6	26	42	32	52
<b><u>direction administration centrale</u></b>								
ni-Vanuatu	55	61	7	12	24	44	24	44
non ni-Vanuatu	35	39	-	-	3	9	32	91
Total	90	100	7	8	27	30	56	62

Source : recensement urbain 1986, tableaux non publiés.

\* propriétaires d'un fond de commerce.

## 8. ANALYSE DES OFFRES D'EMPLOI DANS LA PRESSE LOCALE (1990)\*

Activités	Annonces		Offres d'emploi	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Agriculture, forêts, pêche	9	59	18	
Industries manufacturières	6	20	6	
Bâtiments, travaux publics	6	24	7	
Commerce	14	20	6	
Hôtels, restaurants	11	99	30	
Transports, télécommunications	7	30	9	
Services non marchands (1)	19	30	9	
Services financiers	12	19	6	
Autres services	11	29	9	
Ensemble	95	330	100	

Niveau de qualification demandé	offres d'emploi	
	nombre	%
élevé	96	29
moyen	168	51
peu élevé	66	20
Ensemble	330	100

Offres d'emploi correspondant aux filières de formation de l'INTV	
Qualification demandée	Nombre d'emplois proposés
Secrétariat	12 (1)
Aide-comptable	11
Plâtriers	2
Charpentiers	8
Menuisier	2
Peintre	4
Plombier, installateur	4
Electricien	5 (2)
Electronicien	4
Mécanicien	15 (3)
Soudeur:tôlier	2
ENSEMBLE	69

(1) dont 3 secrétaires de direction

(2) dont 2 spécialistes du froid

(3) dont 2 mécaniciens diesel et une majorité de mécaniciens chargés d'effectuer la maintenance.